

À la une

La prise illégale d'intérêts : une réforme enfin effective

étude par Didier REBUT

La loi du 22 décembre 2025 a profondément redéfini le délit de prise illégale d'intérêts, en distinguant plus nettement prévention des conflits d'intérêts et répression pénale. Une évolution désormais consacrée par la jurisprudence.



© Joachim Martin_Généré à l'aide de l'IA

Actualité

Réforme de la procédure d'appel : compromis entre le CNB et la Chancellerie

focus

Technique

La PARDI : une procédure d'admission rapide des demandes infondées ?

note par Léonore BOCQUILLON et Baptiste MATIGOT

Jurisprudence

La restitution du gain versé à tort

note par Anne-Sylvie COURDIER-CUISINIER sous Cass. 1^{re} civ., 2 sept. 2026

Strangulation érotique et fragmentation du consentement sexuel

note par Patrice LE MAIGAT sous Cass. crim., 9 sept. 2026

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Élodie MULON

Avocate au barreau de Paris, associée, CM&A-Chauveau Mulon & Associés

• Guillaume BARBE

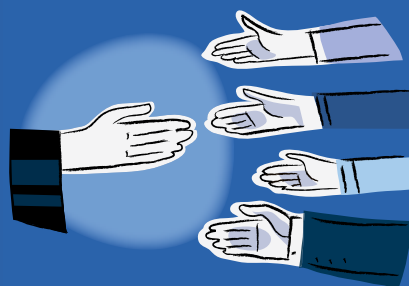
Avocat au barreau de Paris, associé, IVOIRE

• Jennifer TERVIL

Avocate au barreau de Paris, associée, CM&A-Chauveau Mulon & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Philippa BOUVEAU, Anastasia CONROUX, Lucas CROUZET, Matthieu DRID, Joanna DURANTEAU, Priscillia FERNANDES, Lou FLAISSIER, Joséphine LEVÉ, Manon LIBEAU, Silan MANIS, Léa MARTEAUX, Marie MOULUCOU, Capucine MÉRIGAUD, Océane PAULHAN, Morghân PELTIER, Clémence PENET, Samuel RASSINON, Juliette RICHARD, Joséphine SBRAIRE, Linda TROMELEUE, Mahi VERCELLINO et Hansu YALAZ





LES ATELIERS DES VOIES D'EXÉCUTION

Vendredi 6 novembre 2026

Cour d'appel de Paris - Première chambre civile

Professionnels : 4 boulevard du Palais 75001 Paris

Public : 8 boulevard du Palais 75001 Paris

Sous la direction scientifique
de Soraya AMRANI-MEKKI,

professeure agrégée,

directrice du département Droit de
l'École de droit de Sciences Po Paris

PROGRAMME

9h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure agrégée, directrice du département Droit de l'École de droit de Sciences Po Paris
- Jacques BOULARD, premier président de la cour d'appel de Paris
- Anne-Sophie SAJOUS, présidente de l'AAPPE, avocate au barreau d'Annecy
- Olivier SAUMON, président de l'association Droit & Procédure, avocat au barreau de Paris
- Benoit SANTOIRE, président de la Chambre nationale des commissaires de justice

9h15 : PANORAMA DE LA 2^E CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DE VOIES D'EXÉCUTION

- Irène CHEVET, conseillère référendaire à la 2^e chambre civile de la Cour de cassation
- Agnès LATREILLE, conseillère référendaire à la 2^e chambre civile de la Cour de cassation

11h00 : FOCUS LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET JURISPRUDENTIEL

INTERVENANTS :

- Thibault GOUJON BETHAN, professeur à l'université Lyon III
- Bénédicte DJIKPA, première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire de Paris
- Frédéric KIEFFER, avocat au barreau de Grasse, président d'honneur de l'AAPPE et membre de Droit & Procédure
- Yann BRUNET, commissaire de justice à Poitiers

12h45 : DÉJEUNER LIBRE

14h15 : RECOUVREMENT DES CRÉANCES COMMERCIALES

INTERVENANTS :

- Flavie LE TALLEC, sous-directrice du droit civil, Direction des Affaires civiles et du Sceau, Ministère de la Justice
- Claire SÉJEAN, professeure à l'université Sorbonne Paris Nord
- Nicolas HOFFSCHIR, vice-président du tribunal judiciaire de Créteil, maître de conférences en détachement
- Pauline BREUZET-RICHARD, avocate au barreau de Paris, membre du conseil d'administration de Droit & Procédure, membre de l'AAPPE
- Estelle MALLARD, commissaire de justice au Mans

15h45 : L'HYPOTHÈQUE

INTERVENANTS :

- Jean-Jacques ANSAULT, professeur à l'université Panthéon-Assas
- Alexandra MORF, JEX au tribunal judiciaire de Grasse
- Grégoire AZZARO, avocat au barreau de Paris, membre de Droit & Procédure et de l'AAPPE
- Géraldine DURAND, commissaire de justice au Puy-en-Velay

Un temps d'échanges est prévu avec les participants à l'issue des tables rondes.

17h30 : CLÔTURE

TARIFS

Présentiel (sous réserve des places disponibles) : 200 € TTC

Tarif préférentiel pour les adhérents de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 100 € TTC

Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants et professeurs de droit

Distanciel : 240 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 120 € TTC

Gratuit pour les magistrats, greffiers et étudiants.

Informations et inscriptions sur www.droitetprocedure.com,

au 01 34 74 38 95 ou par courriel : jeande.veronique@orange.fr



PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT



SciencesPo



AVOCATS
BARREAU
• PARIS



Gazette du Palais



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilleteable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilleteable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,

sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins

d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément

à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL495u1 ■ Réforme de la procédure d'appel : compromis entre le CNB et la Chancellerie 3

GPL495t9 ■ PPL « intégrale » : présence renforcée de l'avocat auprès des mineurs victimes 5

GPL495t4 ■ IA : la déontologie, enjeu clé d'une enquête du barreau lillois 6

GPL495u7 ■ Le bâtonnier de Paris propose de créer une caisse nationale de l'accès à la justice 7

GPL495r6 ■ Magistrature : « Si on ne communique pas, on devient une cible »
entretien avec Natacha AUBENEAU 8

Technique

GPL495u9 ■ La PARDI : une procédure d'admission rapide des demandes infondées ?
note par Léonore BOCQUILLON et Baptiste MATIGOT sous D. n° 2026-683, 27 juill. 2026 et DACS, circ. 29 juill. 2026, de présentation du décret n° 2026-683 10

Doctrines

GPL495u6 ■ La prise illégale d'intérêts : une réforme enfin effective
étude par Didier REBUT 14

Jurisprudence

GPL495s5 ■ La restitution du gain versé à tort
Faites vos jeux... rien ne va plus pour le pari déclaré par erreur gagnant !
note par Anne-Sylvie COURDIER-CUISINIER sous Cass. 1^{re} civ., 2 sept. 2026 19

GPL495g3 ■ Strangulation érotique et fragmentation du consentement sexuel
note par Patrice LE MAIGAT sous Cass. crim., 9 sept. 2026 23

GPL495h8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 27

GPL495n5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 30

GPL495o2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 33

GPL495o4 ■ Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lex.so/GPL495o4>



Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

Sous la responsabilité scientifique de

Élodie MULON, Guillaume BARBE et Jennifer TERVIL

35